



AVIS DU MAIRE

Objet : Marché dans les rues de la Pentecôte – épidémie COVID19

Madame, Monsieur,

En raison du contexte sanitaire actuel, la commune de Saint-Agrève est contrainte de modifier l'organisation générale de son marché hebdomadaire et notamment celui de la Pentecôte qui se déroule habituellement dans les rues.

Bien que le dé-confinement soit effectif depuis le 11 Mai dernier, les services de l'État demandent aux collectivités de bien vouloir maintenir un certain nombre de règles sanitaires sur leur marché hebdomadaire afin de limiter la propagation du COVID19 (limitation du nombre de foraines, distanciation de 2m entre les étals, mise à disposition de points d'eau, obligation pour chaque forain de venir avec son propre matériel de raccordement électrique...).

Dans ces conditions, la commune de Saint-Agrève a décidé de suspendre le marché de la Pentecôte du lundi 1er Juin dans les rues et de le concentrer seulement sur la Place Phélicie d'Asseyne. De plus, afin de respecter la distanciation, **le marché sera accessible uniquement aux forains ayant un abonnement à l'année et/ou venant toute l'année sur le marché.**

En ce qui concerne le marché hebdomadaire estival, la municipalité réfléchit d'ores et déjà à trouver une solution permettant l'accueil de l'ensemble des commerçants non sédentaires sous réserve des directives gouvernementales qui seront prochainement faites.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Maurice WEISS

